

1/2023

Leçon 3

### La dîme, un contrat

#### Sabbat après-midi 14 janvier 2023

Dans le livre du prophète Malachie, au chapitre troisième, le Seigneur a donné un message pour notre temps qui ne saurait être plus clair et plus convaincant.

Chacun doit se souvenir que les droits divins priment tous les autres. Le Seigneur nous comble de ses bienfaits, et selon le contrat qu'il a passé avec l'homme, la dixième partie de son revenu doit lui être restituée (voir *Genèse 14.18-20 ; 28.10-22 ; Lévitique 27.30 ; Nombres 18.20,21 ; Deutéronome 14.22-29*). Il a fait de nous ses économes, et au sujet de la dixième partie des biens qu'il nous a confiés, il dit : Elle m'appartient. Nous devons donc lui rendre cette dixième partie. C'est le Christ qui a présidé à cet arrangement.

*Testimonies for the Church, vol. 6, p. 384,  
Témoignages pour l'Église, vol. 3, p. 38.*

Toutes les faveurs dont nous jouissons sont un prêt du Seigneur. Il a fait de nous ses serviteurs. Les offrandes les plus modestes et nos services les plus humbles, s'ils sont inspirés par la foi et l'amour, peuvent attirer les âmes au service du Maître et exalter sa gloire. La prospérité du royaume de Dieu doit précéder toute autre considération (voir *Matthieu 6.25-33*). C'est pourquoi ceux qui font de leurs plaisirs et de leurs intérêts personnels le principal objet de leur vie, ne sont pas des serviteurs fidèles. Ceux qui renoncent à eux-mêmes pour faire du bien aux autres, qui se dévouent corps et biens au service du Christ, éprouveront le bonheur que cherche en vain l'homme égoïste (voir *Matthieu 25.31-46*).

... Les chrétiens oublient qu'ils sont les serviteurs du Maître et que par conséquent eux-mêmes, ainsi que leur temps et tout ce qui leur appartient, sont à lui.

*Testimonies for the Church, vol. 3, p. 397, 398 ;  
Témoignages pour l'Église, vol. 1, p. 433, 434.*

... Tandis que les gens du monde recherchent les biens de la terre, Jésus leur montre la récompense céleste. Et il ne la place pas uniquement dans la vie future, mais déjà ici-bas. Le Seigneur apparut à Abraham et lui dit : « N'aie pas peur, je suis ton bouclier, et ta récompense sera très grande » (*Genèse 15.1*). La rémunération de ceux qui suivent le Christ, c'est Yahveh, Emmanuel, celui en qui « sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science » et en qui « habite corporellement toute la plénitude de la divinité » (*Colossiens 2.3,9*). Ils apprendront à l'aimer, à le connaître, à le rechercher à mesure que leur cœur s'ouvrira pour recevoir ses attributs, à ressentir son amour et sa puissance, posséder les insondables richesses du Seigneur, comprendre de mieux en mieux « quelle est la largeur, la longueur, la profondeur et la hauteur, et connaître l'amour du Christ qui surpasse toute connaissance, en sorte [qu'ils soient] remplis jusqu'à toute la plénitude de Dieu » (*Éphésiens 3.18,19*). « Tel est l'héritage des serviteurs de l'Éternel, tel est le salut qui leur viendra de moi, dit l'Éternel » (*Ésaïe 54.17*).

*Thoughts From the Mount of Blessing, p. 34 ;  
Heureux ceux qui, p. 35.*

Chaque converti doit être éclairé sur les exigences du Seigneur en matière de dîmes et d'offrandes.

Tout ce dont les hommes jouissent, ils le reçoivent de l'immense jardin du Seigneur, et il plaît au Seigneur de voir son peuple jouir de ses biens. Mais il a conclu un contrat particulier avec ceux qui suivent le Seigneur Jésus : à eux de prouver leur dépendance et leur responsabilité envers Dieu en lui rendant une part de ce qui est son bien propre. Elle sera utilisée pour financer le travail missionnaire qui doit être accompli

conformément aux ordres laissés par le Fils de Dieu à ses disciples avant de les quitter (*voir Matthieu 28.16-20*).

*Evangelism*, p. 249 ; *Évangéliser*, p. 227, adapté.

Dimanche 15 janvier 2023

### **La dîme est égale à un dixième**

Le système de la dîme ne datait pas de l'époque des Hébreux. Dès les temps les plus reculés, Dieu avait réclamé la dîme comme lui appartenant. Cette prescription fut suivie par Abraham, qui paya la dîme à Melchisédec, « prêtre du Dieu Très-Haut » (*Genèse 14.20*) ... Plus tard, quand la nation israélite fut organisée, l'institution de la dîme fut réaffirmée comme l'une des ordonnances divinement instituées et à l'observation de laquelle la prospérité du peuple était attachée. Cette institution avait pour but de faire comprendre aux hommes une grande vérité, à savoir que Dieu est la source de tous les dons (*voir 1 Corinthiens 4.7 ; Jacques 1.17*) et de tous les bienfaits et que ses créatures doivent lui en témoigner leur gratitude (*voir Éphésiens 5.18-20 ; 1 Thésaloniciens 5.18*).

*Patriarchs and Prophets*, p. 525 ; *Patriarches et Prophètes*, p. 511.

Quand (Jacob) se réveilla, les étincelants personnages de la vision avaient disparu (*voir Genèse 28.11-19*). Les étoiles qui diapraient le firmament animaient seules les ombres de la nuit. Dans le lointain, apparaissait à l'horizon la silhouette estompée des collines. Mais une présence invisible peuplait ce lieu solitaire devenu sacré. Jacob eut le sentiment net et solennel que Dieu était avec lui. ...

... Jacob laissa (un) souvenir de la grâce divine, afin que, chaque fois qu'il aurait l'occasion de revoir ce lieu, il pût s'y arrêter pour adorer l'Éternel. Il appela cet endroit Béthel, « Maison de Dieu » (*voir Genèse 28.18,19*). Le cœur plein de gratitude, il répéta la promesse qui l'assurait de la protection divine et prononça ce vœu : « Si Dieu est avec moi, s'il me garde dans le voyage que j'ai entrepris, s'il me donne du pain à

manger et des habits pour me vêtir, et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Éternel sera mon Dieu. Cette pierre que j'ai érigée en monument sera la maison de Dieu... Je te paierai la dîme de tout ce que tu me donneras. (*Genèse 28.20-22*.)

Le fils d'Isaac ne posait pas ici de conditions à Dieu. La prospérité lui avait été promise. Ce vœu n'était que l'expression de la reconnaissance de son âme devant l'assurance de la miséricorde et de la bonté divines. Il comprenait que Dieu avait sur lui des droits qu'il devait respecter, et que les signes singuliers de la faveur dont il venait d'être l'objet exigeaient de sa part une marque d'appréciation.

*Patriarchs and Prophets*, p. 187 ; *Patriarches et Prophètes*, p. 165.

Instruire ceux que vous introduisez dans l'Église à apporter la dîme dans son trésor comme témoignage de leur dépendance envers Dieu fait partie de votre tâche. Ils doivent être pleinement éclairés sur le devoir qui incombe de rendre au Seigneur ce qui lui appartient. L'ordre de payer la dîme est si évident qu'il n'y a pas l'ombre d'une excuse pour s'y dérober. Si vous n'informez pas les nouveaux convertis à ce sujet, vous négligez une part importante de votre mission.

*Letter 51, 1902 ; Évangéliser*, p. 228.

De même que « le septième jour est le repos de l'Éternel » (*voir Exode 20.10*), ainsi la dîme « appartient à l'Éternel » (*voir Lévitique 27.30*). Il s'est réservé une partie du revenu comme du temps qu'il accorde à l'homme ; et nul ne peut impunément l'aliéner au profit de ses intérêts personnels.

*Patriarchs and Prophets*, p. 525 ; *Patriarches et Prophètes*, p. 512.

Lundi 16 janvier 2023

### **Où se trouve la maison du trésor ?**

J'ai reçu l'instruction que certains retiennent la dîme, alors qu'elle devrait être apportée fidèlement au trésor du Seigneur pour soutenir les pasteurs et les missionnaires qui ouvrent les Écritures aux gens, et qui travaillent de maison en maison.

L'œuvre d'évangélisation du monde a été grandement handicapée par l'égoïsme personnel. Quelques-uns, même parmi ceux qui professent être chrétiens, sont incapables de voir que l'œuvre de l'Évangile doit être soutenue par les moyens que le Christ leur a donnés. L'argent est nécessaire pour que l'œuvre soit accomplie dans le monde entier. Des milliers et des milliers périssent dans le péché, et un manque de moyens financiers empêche la proclamation de la vérité qui doit être portée à toute nation, toute race, toute langue et tout peuple (*voir Apocalypse 5.8-10 ; 7.9,10 ; 14.6*). Il y a des hommes qui seraient prêts à s'engager en tant que messagers du Seigneur, mais à cause d'un manque de moyens ils ne peuvent être envoyés aux endroits où les gens supplient que quelqu'un vienne à eux et leur enseigne la vérité.

De nombreuses personnes dans notre monde aspirent à entendre la Parole de Vie. Mais comment pourront-ils entendre sans qu'un prédicateur leur parle ? Et comment ceux qui sont envoyés pour enseigner pourront-ils vivre sans être soutenus ? Dieu désire que la vie de Ses ouvriers soit soutenue avec soin. Ils sont Sa propriété et Il est déshonoré lorsqu'ils sont contraints de tant travailler que cela nuit à leur santé. Il est aussi déshonoré lorsque, par manque de moyens, des ouvriers ne peuvent être envoyés dans des territoires pauvres et sans ressources.

*Testimonies for the Church, vol. 9, p. 52.*

... lorsque les hommes méprisent les exigences de Dieu, qui leur sont cependant clairement exprimées, le Seigneur leur permet de suivre leurs propres voies, et de récolter les fruits de leurs actes (*voir Matthieu 6.13 ; Romains 1.18-24*). Celui qui s'approprie, pour son propre usage, la

part que Dieu s'est réservée, montre qu'il est un économe infidèle. Il ne perdra pas seulement ce qu'il a indûment retenu au Seigneur, mais encore tout ce qui lui appartenait en propre (*voir Matthieu 25.14-30*).

*The Review and Herald, February 4, 1902 ; Conseils à l'économe, p. 93.*

(La) question des dons ne doit pas être soumise à nos impulsions. Dieu nous a donné des instructions bien précises à ce sujet. Il a désigné les dîmes et les offrandes comme la mesure même de notre sens du devoir. Et il désire que nos dons soient faits d'une façon régulière et systématique... Que chacun évalue régulièrement ses revenus, qui sont une bénédiction de Dieu, et en mette à part la dixième partie, afin de la consacrer à l'Éternel. Ces fonds ne doivent en aucun cas être dévolus à un autre usage ; ils ne doivent servir qu'à soutenir l'œuvre du ministère évangélique (*voir Nombres 18.8-20.1*). Une fois la dîme mise à part, les dons et les offrandes doivent être ajoutés « selon la prospérité » de chacun (*voir 1 Corinthiens 16.2*).

... Ce message (*voir Malachie 3.6-12*) n'a rien perdu de sa force. Il est aussi actuel dans son importance que sont actuels et continuels les dons de Dieu en notre faveur. Nous n'avons aucune difficulté à comprendre notre devoir à la lumière de ce message proclamé par un saint prophète de Dieu. Nous ne sommes pas abandonnés chancelants dans les ténèbres et la désobéissance. La vérité est clairement exposée, et elle peut être parfaitement comprise par celui qui veut être honnête envers Dieu. La dîme de tous nos revenus appartient à Dieu. Il étend sa main sur cette partie de nos biens dont il demande qu'elle lui soit rendue, et il dit : Je vous permets de jouir de mes bontés envers vous après que vous avez mis de côté la dîme et que vous m'avez présenté vos dons et vos offrandes.

*Counsels on Stewardship, p. 80, 82 ; Conseils à l'économe, p. 86, 87.*

Mardi 17 janvier 2023

### **Le but de la dîme**

... Le paiement de la dîme ne représentait qu'une partie des revenus nécessaires à l'entretien du service divin. Nombreux étaient les autres dons et les offrandes mentionnés par l'Écriture. Pendant l'économie juive, on enseignait au peuple à cultiver l'esprit de générosité, en subvenant aux besoins de l'œuvre de Dieu et des indigents. Dans certaines occasions, il y avait en plus les offrandes volontaires ; ainsi, à l'époque des moissons et des vendanges, on offrait les prémices de la terre : le blé, le moût, l'huile étaient consacrés au Seigneur (*voir Deutéronome 16.1-12*). Le glanage et un coin des champs de blé étaient réservés aux pauvres (*voir Lévitique 23.22*). Les premières toisons, les premiers grains de blé étaient mis à part pour Dieu. Il en était de même pour les premiers-nés des troupeaux, et le premier-né de l'homme devait être racheté (*voir Exode 13.1,2,11-16*). Les prémices étaient alors présentées devant le sanctuaire et consacrées à l'usage des prêtres (*voir Néhémie 10.35 ; Ézéchiel 44.30*). Le Seigneur cherchait à enseigner à Israël, par ce système de libéralités, qu'en toutes choses, il devait être le premier servi. Il rappelait ainsi au peuple qu'il était le propriétaire de ses champs, de son bétail, de ses troupeaux (*voir Lévitique 25.23 ; Psaume 24.1 ; 1 Chroniques 29.10-13*) ; que c'était lui qui lui envoyait la pluie et le beau temps pour faire croître et mûrir les récoltes. Tout ce qu'il possédait était à lui ; il n'était que l'économe de ses biens.

*The Acts of the Apostles*, p. 336, 337 ;  
*Conquérants pacifiques*, p. 298, 299.

Dieu a fait des hommes ses économes. Les biens qu'il leur a confiés sont destinés à la proclamation de l'Évangile. À ceux qui sont fidèles, Dieu confiera de plus grandes richesses (*voir Matthieu 25.21*). « J'honore ceux qui m'honorent », dit-il (*1 Samuel 2.30*). « Dieu aime celui qui donne gaiement » (*2 Corinthiens 9.7*). Aussi, quand ses enfants reconnaissants lui apportent leurs offrandes « non pas à regret ni par

contrainte » (*2 Corinthiens 9.7*), sa bénédiction les accompagne. Il a fait cette promesse : « Apportez toutes les dîmes au trésor du temple. Qu'il y ait des vivres dans ma maison ; mettez-moi ainsi à l'épreuve, dit l'Éternel ; vous verrez si je ne vous ouvre pas les écluses des cieux et si je ne répands pas sur vous la bénédiction sans mesure. » (*Malachie 3.10.*)

*Patriarchs and Prophets*, p. 529 ; *Patriarches et Prophètes*, p. 516.

Dans la mesure où l'amour du Christ remplit nos cœurs et dirige nos vies, la convoitise, l'égoïsme et l'amour de nos aises seront vaincus et nous mettrons notre plaisir à faire la volonté du Christ, dont nous prétendons être les serviteurs. Notre bonheur sera proportionné à nos œuvres désintéressées et inspirées par l'amour du Sauveur.

La sagesse divine a établi, dans le plan du salut, la loi de l'action et de la réaction, entraînant une double bénédiction pour l'œuvre de la bienfaisance dans toutes ses ramifications. Celui qui donne aux nécessiteux leur est en bénédiction et il est béni lui-même dans une plus grande mesure encore (*voir Actes 20.35*). Dieu aurait pu atteindre son but en sauvant les pécheurs sans l'aide des hommes ; mais il savait que ceux-ci ne pouvaient être heureux sans participer à la grande œuvre qui les amènerait à cultiver le renoncement (*voir Matthieu 16.24-26*) et l'amour du prochain (*voir Matthieu 22.34-40*).

Pour que l'homme ne soit pas frustré des fruits bénis de la charité, notre Rédempteur conçut le plan qui consiste à enrôler chaque individu dans les rangs de ses collaborateurs. Par un enchaînement de circonstances qui doivent faire naître les œuvres charitables, Jésus accorde à l'homme le meilleur moyen de cultiver la bienveillance en lui faisant prendre l'habitude d'aider les pauvres et de faire avancer sa cause.

*Testimonies for the Church*, vol. 3, p. 382 ;  
*Témoignages pour l'Église*, vol. 1, p. 415.

### **Revenu net ou brut ?**

Avoir la foi, c'est faire confiance à Dieu, croire qu'il nous aime et sait mieux que personne ce qui est pour notre bien. Cela nous amène à suivre sa voie au lieu de la nôtre...

Il faut montrer clairement comment exercer la foi. Chaque promesse de Dieu s'accompagne de conditions. Si nous voulons faire sa volonté, le Seigneur nous accorde toute sa puissance. Quel que soit le don promis, il est là, dans la promesse. « La semence, c'est la parole de Dieu » (*Luc 8.11*). La promesse contient le don divin aussi sûrement que le gland contient le chêne. Si nous recevons la promesse, nous détenons le don.

*Education*, p. 253 ; *Éducation*, p. 285.

C'est Dieu « qui donne à tous la vie, la respiration, toutes choses » (*Actes 17.25*). « C'est à moi, disait l'Éternel, qu'appartiennent tous les animaux des forêts, ainsi que les bêtes des montagnes, par milliers » (*Psaumes 50.10*). « C'est à moi qu'appartiennent l'argent et l'or » (*Aggée 2.8*). Il y a plus : c'est Dieu qui donne aux hommes la faculté d'acquérir des biens (*voir Deutéronome 8.18*). En reconnaissance de tout ce que Dieu leur donne, ils doivent lui rendre une portion de ses bienfaits sous forme de dons et d'offrandes destinés à l'entretien de son culte.

*Patriarchs and Prophets*, p. 525 ; *Patriarches et Prophètes*, p. 511.

... Aux jours d'Élie, les Israélites s'étaient éloignés de Dieu (*voir 1 Rois 16.29-33 ; 17.1*). Attachés à leurs péchés, ils avaient rejeté les avertissements que l'Esprit leur adressait par les messagers du Seigneur. De cette manière ils obstruèrent les canaux par lesquels la bénédiction divine eût pu les atteindre. Le Seigneur passa outre, sans s'arrêter aux demeures d'Israël, et trouva un refuge pour son serviteur dans un pays païen, chez une femme n'appartenant pas au peuple élu (*voir 1 Rois 17.2-24*). Cette femme eut cet avantage parce qu'elle avait suivi la

lumière dont elle disposait et parce que son cœur restait ouvert aux lumières plus grandes que Dieu lui envoya par l'entremise de son prophète.

*The Desire of Ages*, p. 238 ; *Jésus-Christ*, p. 221.

Quelle merveilleuse hospitalité, en effet, manifesta au prophète la femme phénicienne, et comme sa foi et sa générosité furent récompensées ! « Pendant longtemps elle eut de quoi manger, elle et sa famille, aussi bien qu'Élie. La farine qui était dans le pot ne manqua point, et l'huile qui était dans la cruche ne diminua point, selon la parole que l'Éternel avait prononcée par Élie. » (*1 Rois 17.15,16*.)

« Après ces choses, le fils de la femme, maîtresse de la maison, devint malade, et sa maladie fut si violente qu'il ne resta plus en lui de respiration...

(Élie) lui répondit : Donne-moi ton fils... (Puis il implora l'Éternel) ... L'Éternel écouta la voix d'Élie, et l'âme de l'enfant revint au-dedans de lui, et il fut rendu à la vie.

Élie prit l'enfant, le descendit de la chambre haute dans la maison et le donna à sa mère... Et la femme dit à Élie : Je reconnais maintenant que tu es un homme de Dieu, et que la parole de l'Éternel dans ta bouche est vérité. » (*1 Rois 17.24*.)

La veuve de Sarepta partagea son morceau de pain avec Élie ; en retour, sa vie et celle de son fils furent épargnées. Le Seigneur a promis de riches bénédictions à tous ceux qui, au moment de l'épreuve et de l'affliction, offrent leur sympathie et leur soutien à plus défavorisés qu'eux. Or, il n'a pas changé ; sa puissance n'est pas moins forte aujourd'hui qu'aux jours d'Élie. La promesse du Sauveur : « Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète recevra une récompense de prophète » (*Matthieu 10.41*) est aussi certaine que lorsqu'elle fut faite.

*Testimonies for the Church*, vol. 6, p. 346 ; *Prophètes et Rois*, p. 94, 95.

Jeudi 19 janvier 2023

### **Une dîme honnête ou fidèle**

Dieu ne veut pas que les chrétiens, dont les privilèges sont plus grands encore que ceux des Israélites, soient moins généreux qu'eux. « On demandera beaucoup, a dit Jésus, à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié » (*Luc 12.48*). La générosité exigée des Hébreux était surtout au profit de leur bien-être national ; aujourd'hui, l'œuvre de Dieu s'étend sur toute la terre. Le Christ a placé les trésors de l'Évangile dans les mains de ses disciples, et il les a rendus responsables d'annoncer au monde la bonne nouvelle du salut (*voir Matthieu 28.16-20 ; Actes 1.8*). Nos obligations sont certainement beaucoup plus grandes que celles du peuple d'Israël.

*The Acts of the Apostles*, p. 337 ; *Conquérants pacifiques*, p. 299.

Il faudrait que ce même sentiment (*voir Genèse 28.10-22*) anime le fidèle devant chacun des bienfaits qui lui viennent de l'Auteur de toute grâce. Le chrétien devrait souvent se souvenir de sa vie passée et se rappeler les délivrances merveilleuses qui lui ont été accordées, le soutien qui lui a été offert dans l'épreuve, les issues soudaines ouvertes devant lui quand tout semblait obscur et fermé, et le réconfort qui lui est parvenu au moment de défaillir. Dans toutes ces circonstances, nous devons reconnaître des preuves de la présence et de la protection des anges de Dieu. Le souvenir de ces bienfaits innombrables devrait nous inciter à répéter, émus, avec le Psalmiste : « Que rendrai-je à l'Éternel ? Tous ses bienfaits sont sur moi ! » (*Psaume 116.12*.)

*Patriarchs and Prophets*, p. 187 ; *Patriarches et Prophètes*, p. 165.

Que chaque dispensateur comprenne qu'en s'efforçant de travailler à la gloire de Dieu dans notre monde — qu'il se tienne devant les incrédules ou les princes —, il doit donner à Dieu la première, la dernière et la meilleure place en tout. Le vrai chrétien comprendra qu'il n'a droit à son nom que s'il exalte le Christ avec une force constante, persévérante et toujours croissante.

« Ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que chacun soit

trouvé fidèle » (*1 Corinthiens 4.2*). Lorsque nous ferons fidèlement connaître Dieu, nos mouvements seront placés sous la surveillance divine, et nous ferons des progrès continus, spirituellement et intellectuellement. Mais lorsque les hommes se liguent pour s'exalter les uns les autres et n'ont presque rien à dire de Dieu, ils sont la faiblesse même. Dieu abandonnera ceux qui ne le reconnaissent pas dans chaque effort entrepris en faveur de l'humanité. Seule la puissance du Christ peut réparer la machine humaine en panne. Partout et en tout lieu, que ceux qui vous entourent puissent constater que vous donnez à Dieu la gloire. Que l'homme reste dans l'ombre et laisse Dieu apparaître comme le seul espoir de la race humaine. Chaque homme doit river son édifice au Rocher des siècles, Jésus-Christ ; il résistera alors aux ouragans et aux tempêtes (*voir Ésaïe 26.4 ; Matthieu 7.24-27*).

*The Upward Look*, p. 81 ; *Levez vos yeux en haut*, p. 73.

Dieu prépare l'esprit à le reconnaître comme le seul secours de l'âme qui lutte et se débat. Il instruira tous ceux qui se tiennent sous sa bannière à devenir de fidèles dispensateurs de sa grâce. L'homme ne peut faire preuve d'une plus grande faiblesse qu'en pensant être mieux accepté aux yeux des hommes s'il omet Dieu de ses assemblées. Dieu doit occuper la première place. La sagesse du plus grand n'est que folie à ses yeux (*voir 1 Corinthiens 3.19,20*).

Dieu a donné à l'homme des principes immortels, devant lesquels toute puissance humaine devra un jour s'incliner. Nous avons une vérité qui nous a été confiée. Les précieux rayons de cette lumière ne doivent pas être cachés sous le boisseau, mais éclairer tous ceux qui se trouvent dans la maison (*voir Matthieu 5.14-16*).

*Manuscript 21*, March 8, 1899, « Give Unto the Lord the Glory Due Unto His Name » dans *Levez vos yeux en haut*, p. 73.

Vendredi 20 janvier 2023

**Pour aller plus loin :**

°*Le Ministère évangélique*, « Les fruits de l'Esprit », p. 282, 283 ;

°*Testimonies for the Church, vol. 9, "Faithful Stewardship,"* p. 245–252  
[ Une gérance fidèle]:

Ces sept pages du texte original des Testimonies se trouvent, au complet, répartis dans trois ouvrages en français :

1. *Témoignages pour l'Eglise, volume A : p.357 et 358, éditions SDT 1925 :*

Le Christ nous a rachetés au prix de son propre sang. Il a payé le prix de notre rédemption, et si nous voulons nous emparer de ce trésor nous pouvons nous l'approprier : c'est le libre don de Dieu.

« Combien dois-tu à mon maître ? » Il n'est pas possible de le dire. Tout ce que nous avons vient de Dieu. Il peut dire, en plaçant sa main sur tout ce que nous possédons : « Je suis le propriétaire légitime de l'univers tout entier par conséquent ces biens m'appartiennent.

Consacrez-moi les dîmes et les offrandes. Si vous m'apportez cette partie déterminée de vos biens comme une marque de loyauté et de soumission à ma souveraineté, par ma bénédiction vos richesses seront augmentées et vous serez dans l'abondance. »

Dieu teste chaque personne qui prétend croire en lui. Tous se voient confier des talents. Le Seigneur a confié aux hommes ses biens pour qu'ils les fassent valoir. Il a fait d'eux ses gérants, et a mis en leur possession de l'argent, des maisons et des terres. Tout cela doit être considéré comme les biens du Seigneur et utilisés pour faire avancer son œuvre, pour édifier son royaume dans le monde. En nous efforçant de faire valoir les biens du Seigneur, nous devons lui demander de la sagesse, afin de ne pas utiliser ce dépôt sacré pour nous glorifier ou pour satisfaire des désirs égoïstes. La même somme de biens n'est pas

confiée à tous, mais ceux qui ont reçu les dons les plus modestes ne doivent pas avoir l'impression que parce que leurs moyens sont faibles, ils ne peuvent rien en faire.

Chaque chrétien est l'économe de Dieu, chargé de dispenser ses biens. Rappelez-vous ces paroles : « Du reste, ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que chacun soit trouvé fidèle ». Assurons-nous que nous ne dérobons pas à Dieu la moindre parcelle de ce qui lui revient; car cela a beaucoup d'importance.

Tout appartient à Dieu. On peut ignorer Ses attentes. Alors qu'Il déverse généreusement Ses bénédictions sur les hommes, ces derniers peuvent utiliser Ses dons pour leurs propres gratifications égoïstes. Mais ils devront rendre compte de leur gestion.

Un économe s'identifie à son maître. Il accepte les responsabilités de la gestion, et il doit agir en lieu et place de son maître, agissant comme son maître le ferait si c'était lui qui présidait. Les intérêts de son maître deviennent les siens. Être économe est une position de dignité parce que son maître lui fait confiance. Si d'une façon ou d'une autre il agit égoïstement et détourne les avantages obtenus en gérant les affaires de son maître à son avantage, il a perverti la confiance qui reposait sur lui.

2. *Les passages suivants sont tirés de Le Ministère Evangélique p. 218 à 222. Editions SDT p. 218-221.*

Chapitre 12 — La dîme

Le Seigneur a fait dépendre la proclamation de l'Evangile des travaux et des dons de son peuple. Celui qui proclame le message de miséricorde aux pécheurs, a également une autre œuvre à accomplir, celle de leur faire comprendre qu'ils doivent soutenir l'œuvre de Dieu par leurs moyens financiers. Il faut leur enseigner qu'une portion de leurs revenus appartient à Dieu et doit être consacrée fidèlement à son œuvre. Cette leçon sera donnée par le précepte et par l'exemple, car il ne s'agit pas de diminuer la force de ce qu'on dit en se conduisant d'une manière différente. ME 218.1

Ce qui a été mis à part conformément aux Ecritures comme appartenant au Seigneur, constitue les revenus de l'Evangile et ne nous appartient plus. Celui qui puise dans le trésor de Dieu pour satisfaire ses propres besoins ou pour venir en aide à d'autres personnes en difficulté d'affaires, ne commet rien de moins qu'un sacrilège. Certaines personnes se sont rendues coupables en détournant de l'autel de Dieu ce qui lui avait été tout spécialement consacré. Chacun devrait examiner cette question sous son vrai jour. Que personne, dans un moment de gêne, ne prenne l'argent consacré à des buts religieux pour l'employer à ses besoins personnels et apaise ensuite sa conscience en se disant qu'il restituera cet argent plus tard. Il vaut beaucoup mieux réduire ses dépenses, limiter ses besoins et vivre selon ses moyens que de faire servir à son usage personnel l'argent réservé pour le Seigneur. ME 218.2

#### L'usage de la dîme

Dieu a donné des directives particulières concernant l'usage de la dîme. Il ne veut pas que son œuvre soit paralysée faute de moyens. Pour que nous ne soyons pas réduits aux expédients et qu'il n'y ait pas d'erreur possible, il nous a montré très clairement notre devoir sur ce point. La part que Dieu s'est réservée ne doit pas être détournée pour un autre but que celui auquel Dieu l'a destinée. Que personne ne se sente libre de retenir sa dîme pour l'employer selon son propre jugement. On ne doit pas l'utiliser en cas de besoins imprévus, ni même en faire un usage qui nous apparaisse convenable dans ce que l'on considère comme étant l'œuvre du Seigneur. ME 219.1

Le serviteur de Dieu devrait, par le précepte et par l'exemple, enseigner à considérer la dîme comme sacrée. Qu'il ne se sente pas libre de la retenir et de l'employer selon son propre jugement, bien qu'il soit ministre de l'Evangile. Elle ne lui appartient pas. Il ne doit pas s'attribuer ce qu'il pense lui être dû, ni user de son influence pour détourner de leur emploi légitime les dîmes et les offrandes consacrées à Dieu. Elles doivent être placées dans le trésor de Dieu et être réservées à son service comme il l'a indiqué. ME 219.2

Dieu désire que ses serviteurs suivent exactement ses prescriptions. Ils ne doivent pas contrecarrer les plans de Dieu pour

accomplir quelque œuvre de charité ou faire quelque don, quelque offrande au moment où ils le trouvent convenable, eux qui ne sont que des agents humains. C'est une bien pauvre politique pour l'homme que de chercher à améliorer le plan de Dieu, à trouver des expédients et à suivre son bon mouvement à telle ou telle occasion, alors qu'en réalité il s'oppose à la volonté divine. Dieu désire que tous emploient leur influence à mettre en œuvre ses desseins. Il a fait connaître son plan et tous ceux qui veulent collaborer avec lui doivent en assurer l'exécution, au lieu d'essayer de l'améliorer. ME 219.3

Le Seigneur donna à Moïse les instructions suivantes: "Tu ordonneras aux enfants d'Israël de t'apporter pour le chandelier de l'huile pure d'olives concassées, afin d'entretenir les lampes continuellement." (*Exode 27:20*). Il s'agissait d'une offrande continue pour que la maison de Dieu fût approvisionnée de ce qui était nécessaire pour le service. Le peuple de Dieu aujourd'hui doit se rappeler que la maison du culte est la propriété du Seigneur et qu'il faut en prendre un soin scrupuleux. Mais les fonds destinés à cet effet ne doivent pas provenir des dîmes. ME 220.1

Un message très clair et très précis m'a été donné. Dieu m'a ordonné de dénoncer l'erreur que l'on commet en détournant la dîme de son but pour l'employer à des fins diverses, et cela bien que les œuvres en cause soient louables en elles-mêmes. Ceux qui agissent ainsi ne se conforment pas au plan divin et devront rendre compte à Dieu. ME 220.2

Certains pensent que la dîme devrait être employée pour le financement de nos écoles. D'autres encore que les colporteurs devraient être payés sur ce fonds. Mais c'est une grande faute que de distraire la dîme de l'objet pour lequel elle doit être utilisée et qui est l'entretien des prédicateurs. Il devrait y avoir aujourd'hui dans le champ de la moisson cent ouvriers qualifiés là où il n'y en a qu'un seul. ME 220.3

#### Une obligation solennelle

La dîme est sacrée ; Dieu se l'est réservée. Elle doit être apportée dans le trésor de sa maison pour servir à l'entretien des ouvriers de

l'Evangile. Pendant longtemps, le Seigneur a été frustré parce que certaines personnes ne se rendent pas compte que la dîme est la part de Dieu. D'autres n'ont pas été satisfaits et ont dit : "Je ne paierai plus ma dîme, car je n'ai pas confiance en la manière dont est dirigée l'œuvre de Dieu." Mais déroberez-vous Dieu parce que vous pensez que son œuvre est mal conduite ? Plaignez-vous clairement et ouvertement, dans un bon esprit, aux responsables eux-mêmes. Envoyez vos réclamations concernant ce qui doit être rectifié et mis en ordre ; mais ne vous retirez pas de l'œuvre de Dieu et ne soyez pas infidèles parce que d'autres n'accomplissent pas leur devoir. ME 220.4

Lisez attentivement le troisième chapitre de Malachie et voyez ce que Dieu dit de la dîme. Si nos églises veulent s'en tenir à la Parole de Dieu et être fidèles dans le paiement des dîmes, un plus grand nombre de personnes seront encouragées à entrer dans le ministère. Bien des gens y seraient déjà si on ne leur disait pas que le trésor est vide. Il faut que les revenus de l'œuvre de Dieu soient abondants et ils le seraient si des mains égoïstes n'avaient pas retenu les dîmes et ne les avaient pas employées pour d'autres branches de l'œuvre. ME 221.1

L'emploi des ressources que Dieu s'est réservées ne doit pas être abandonné au hasard. La dîme appartient au Seigneur et ceux qui en disposent à leur gré perdront leur trésor dans le ciel, à moins qu'ils ne se repentent. Que l'œuvre ne soit pas entravée plus longtemps parce que la dîme a été employée à d'autres usages que celui pour lequel Dieu l'a strictement destinée. Il faut faire des plans pour subvenir aux besoins des autres branches de l'œuvre, car elles doivent prospérer, mais pas grâce aux dîmes. Dieu n'a pas changé, il faut que la dîme serve à entretenir le ministère. L'ouverture de nouveaux champs de travail demande des effectifs que nous n'avons pas actuellement et c'est pourquoi il doit y avoir de l'argent dans le trésor de Dieu. ME 221.2

Sur les ministres de l'Evangile repose une responsabilité solennelle qu'ils négligent étrangement. Il en est qui aiment beaucoup prêcher, mais ils ne travaillent pas personnellement dans les églises. Or il est absolument nécessaire d'instruire le peuple de Dieu de ses obligations et ses devoirs, tout particulièrement en ce qui concerne le paiement de la dîme. Nos prédicateurs se sentiraient lésés s'ils n'étaient

pas rétribués avec exactitude pour leur travail ; mais ne pensent-ils pas qu'il doit y avoir de l'argent dans le trésor de Dieu pour qu'ils puissent être payés ? S'ils manquent à leur devoir, qui est d'enseigner aux membres de l'Eglise à donner fidèlement au Seigneur ce qui lui revient, les possibilités de faire avancer l'œuvre de Dieu seront insuffisantes. ME 221.3

Le berger du troupeau doit s'acquitter scrupuleusement de sa tâche. S'il laisse à d'autres le soin de s'occuper de certaines questions, parce que ce travail ne lui plaît pas, il n'est pas un ouvrier fidèle. Qu'il lise dans Malachie les paroles par lesquelles le Seigneur accuse le peuple de l'avoir dérobé en retenant les dîmes. Le Dieu puissant déclare : "Vous êtes frappés par la malédiction." (*Malachie 3 : 9*). Comment celui qui est chargé de la prédication et de l'enseignement peut-il négliger d'avertir et d'instruire les brebis du troupeau lorsqu'il les voit se conduire de telle sorte qu'elles attireront sur elles cette malédiction ? Chaque membre d'église doit savoir qu'il lui faut être fidèle dans le paiement de la dîme.

ME 222.1

3. Les passages suivants sont tirés de *Conseils à l'Eglise (voir site EGW sur internet) p. 251-253 et le dernier paragraphe dans Our High Calling 344.2*

*Apportez toute la dîme au Trésor, qu'il y ait de quoi manger dans ma maison ; mettez-moi ainsi à l'épreuve, je vous prie, dit le SEIGNEUR (YHWH) des Armées ; j'ouvrirai sans faute pour vous les fenêtres du ciel, et je déverserai pour vous la bénédiction au-delà de toute mesure. (Malachie 3.10)*

Je prie pour que mes frères puissent comprendre que le message du troisième ange signifie beaucoup pour nous et que l'observation du vrai Sabbat est l'observation du signe qui distingue ceux qui servent Dieu de ceux qui ne le servent pas. Que ceux qui sont devenus léthargiques et indifférents s'éveillent.

Nous sommes appelés à être saints, et nous devrions soigneusement éviter de donner l'impression qu'il importe peu que nous conservions ou non les particularités de notre foi. Nous avons l'obligation solennelle de prendre position pour la vérité et la justice d'une façon plus décidée que par le passé. La ligne de démarcation entre

ceux qui gardent les commandements de Dieu et ceux qui ne les gardent pas doit être révélée avec une incontestable clarté. Nous devons honorer Dieu avec conscience, et utiliser avec diligence tous les moyens de garder l'alliance avec lui, afin de recevoir ses bénédictions, bénédictions qui sont essentielles pour des gens qui vont passer par de si sévères épreuves.

Donner l'impression que notre foi, notre religion, n'est pas un pouvoir dominant dans nos vies, c'est grandement déshonorer Dieu. Ainsi, nous nous éloignons de Ses commandements, qui sont notre vie, et nous nous éloignons de Dieu et que nous sommes son peuple.

*Tu sauras donc que c'est le SEIGNEUR (YHWH), ton Dieu, qui est Dieu, le Dieu digne de confiance, qui garde l'alliance et la fidélité jusqu'à la millième génération envers ceux qui l'aiment et qui observent ses commandements. Mais il paie directement de retour ceux qui le détestent : il les fait disparaître ; il ne tarde pas à agir envers celui qui le déteste ; il le paie de retour, directement. (Deutéronome 7.9,10.)*

Où serons-nous avant la fin des mille générations mentionnées dans ce passage ? - Notre sort aura été décidé pour l'éternité. Ou bien nous aurons été déclarés dignes d'une demeure dans l'éternel royaume de Dieu, ou bien nous aurons subi la sentence d'une mort éternelle.

Ceux qui ont été vrais et fidèles à leur alliance avec Dieu, ceux qui, se souvenant du Calvaire, se sont tenus fermes au côté de la vérité, toujours soucieux d'honorer Dieu, entendront l'éloge : « C'est bien, bon et fidèle serviteur » (*Matthieu 25.21*). Mais ceux qui n'ont rendu à Dieu qu'un service sans conviction, qui ont conformé leur vie aux manières et aux pratiques du monde, entendront ces tristes paroles : « Retirez-vous de moi. Je ne vous connais pas. »